

ANNEE SCOLAIRE 2010/2011 N° DE CONTRAT : 33 536 294	VOIRON / Ets Notre Dame des Victoires	Scolaire et trajet + Extra-scolaire 10 €
		MONTANT DES GARANTIES
GARANTIES INDIVIDUELLES (y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤ 125 cm ³) en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et le cas échéant celles versées par une assurance complémentaire. Décès Incapacité permanente partielle (franchise relative 10 %) : - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 % à 33 % - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 % à 66 % - taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 % à 100 % Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport Frais pharmaceutiques Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans) Frais de soins ou de prothèse dentaire, par dent Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement Poliomyélite, méningite cérébro-spinale Bris des appareils auditifs à la suite d'un accident corporel garanti Bris de lunettes ou de lentilles de contact Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer Frais de transport sur le trajet domicile/école et retour à la suite d'un handicap dû à un accident, pendant 60 jours maxi	3 100 € Capital de référence 46 000 € 92 000 € 138 000 € 3 fois le tarif Sécurité Sociale 100 % du tarif de Convention 25 € / nuit (10 nuits maximum) 310 € 310 € 3 100 € 310 € 160 € 3 100 € 16 € / jour	
GARANTIE DES OBJETS Bicyclette de votre enfant à la suite d'une collision avec un tiers identifié – franchise absolue 30 € Instruments de musique de votre enfant – franchise absolue 30 €	Plafond 230 € Plafond 800 €	
RESPONSABILITE CIVILE (dommages causés aux tiers) - dommages corporels - dommages matériels et immatériels consécutifs – franchise absolue 38 € Stages en entreprise (maximum 10 semaines consécutives) – franchise absolue 76 € pour les dommages causés aux matériels des entreprises	10 000 000 € 6 750 000 € 16 000 €	
DEFENSE JURIDIQUE Frais de procès dont honoraires d'avocats : - référés, requêtes, commissions diverses - autres juridictions	3 000 € par litige et par an 300 € 600 €	
ASSISTANCE (pour en bénéficier, appeler impérativement au préalable les n°s suivants) Aide pédagogique à domicile A tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15 ^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours Assistance au domicile Soutien psychologique d'urgence à la suite d'une agression Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression Garde à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans) Conseil et orientation scolaire Dépannage serrurerie à la suite de la perte ou du vol des clés Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident) Organisation et prise en charge du rapatriement Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation Rapatriement du corps en cas de décès Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche Remboursement des frais médicaux à l'étranger en complément de la Sécurité Sociale et/ou des organismes de prévoyance Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger	De France : 0 825 09 06 29 De l'étranger : 33 1 55 50 51 43 15h / semaine maximum jusqu'à la reprise des cours OUI 1 semaine, 4 fois par jour maximum 3 jours de 9 heures à 19 heures jusqu'à concurrence de 80 € 460 € maximum 46 € TTC par nuit (10 nuits maximum) 6 200 € maximum par enfant et par an 6 200 € maximum par enfant et par an	